



## CONVENTION D'EMPRUNT DU MATERIEL DE SPORTS ET HANDICAP EN BRIANÇONNAIS

### Article 1 : Objet

La présente convention porte sur l'emprunt de matériels adaptés à la pratique du sport par des personnes à mobilité réduite.

De (date et heure) : .....

A (date et heure) : .....

Elle est passée entre :

l'Association sports et handicap en Briançonnais, ci-dessous désignée SHB, représentée par :  
M. Mme ..... Téléphone :  
dûment habilité(e),

et

Monsieur, Madame : .....

Ci-dessous désigné l'emprunteur.

Adresse : .....

Ville : .....

Code postal : .....

N° pièce d'identité CI, Permis, Passeport \*:

*\*Rayer les mentions inutiles*

Téléphone : .....

E-mail : .....

Adhérent SHB/ASAF (rayer mention inutile) en date du : .....

Niveau validé par : .....

### Article 2 : engagement de SHB

SHB permet l'emprunt gratuitement du matériel lui appartenant en propre ainsi que celui appartenant à l'Amicale sportive d'Air France (ASAF), selon les conditions prévues par le règlement intérieur de l'association.

### Article 3 : engagement de l'emprunteur

**L'emprunteur doit être adhérent à SHB** et il :

- s'engage à la plus grande vigilance concernant les matériels mis à sa disposition pendant la durée de l'emprunt et ne pourra, en aucun cas, exercer un recours contre SHB/ASAF pour tout dommage matériel, corporel ou incorporel pouvant résulter de leur utilisation.
- s'engage à dédommager SHB/ASAF pour tout sinistre subi par le matériel concerné, à concurrence de sa remise à neuf ou de son remplacement.
- assure qu'il dispose d'une assurance couvrant les éventuels dommages que pourraient subir les matériels faisant l'objet de cette mise à disposition.
- assure qu'il dispose d'une assurance couvrant les éventuels dommages que pourrait causer l'utilisation des matériels faisant l'objet de cette mise à disposition.
- s'engage à restituer les matériels empruntés conformément aux horaires définis dans l'article 1 à l'adresse du Chalet Handy de SHB lieu-dit « Glétière », 05240 Villeneuve la Salle, Local Handy de SHB à Ratier, 05330 St Chaffrey.
- Dans le cas où le skieur aurait besoin d'être piloté par une personne non SHB ou ESF, son pilote devra être titulaire d'un agrément attestant de sa qualification.

### Article 4 : conditions d'emprunt des matériels

Les matériels concernés sont ceux indiqués en annexes à la présente convention.

Il est demandé le dépôt d'une caution par chèque d'une valeur de 500 €. Le chèque est libellé à l'ordre de *Sports et handicap en Briançonnais*, mention « *caution pour mise à disposition du matériel de SHB* » à porter au verso du chèque. La caution sera restituée s'il n'y a pas de réserve à la restitution.

## Annexe 1 à la convention d'emprunt de matériels.

Description des matériels :

1)	N° de série :
2)	N° de série :
3)	N° de série :
4)	N° de série :

---

Enlèvement du matériel : date ..... Signatures :

Le représentant de SHB : M. Mme .....  
Reconnaît avoir reçu une caution de .....

L'emprunteur reconnaît avoir reçu les matériels en bon état de fonctionnement et pris connaissance de ladite convention. Les signataires doivent décliner nom et prénom précédés de la mention lu et approuvé.

L'emprunteur : M. Mme .....

---

Restitution du matériel : date ..... Signatures :

Le représentant de SHB reconnaît avoir vérifié le bon état de fonctionnement des matériels restitués.

Réserves :

<b>Restitution caution</b>	<b>Réserves</b>
SHB (nom, signature)/ Emprunteur (nom, signature)	SHB (nom, signature)/ Emprunteur (nom, signature)

Nature des dégâts justifiant la réserve :

-

## **Annexe 1 : matériel SHB**

Mise à jour le 18 novembre 2019

### **Tandemflex**

- **TF005**
- **TF063**
- **TF204**
- **TF225**

### **Tempo Acces**

-**TP613A**

### **Scarver**

**SR125**

### **Dualski piloté**

**DS0943**

### **Dualski Loisir**

**DS172** (jaune dossier haut)

### **Uniski Loisir**

- **USK024** jaune dossier haut amortisseur EMC
- **USK102** bleu

### **Kartski KS** sans plaque, **rouge**

Baquets articulés

Dossard mal voyant (Rose fluo)

## **Annexe 2 : matériel Air France**

### **Annexe 2 Matériel Air France au 18/11/2019**

**Tandemski** (avec largueurs, avec housses anti-froid) :

- FS250

**Tandemflex** (avec housse anti-froid)

- TS098

- TF241

**Tempo DualSki** (avec stabilisateurs et housse antifroid) :

- TP008

- TP024

- TP041

- TP582D

**Tempo UniSki** (avec stabilisateurs et housse antifroid) :

- TP042

**Tempo Acces** (avec stabilisateur tracer)

TP581A

**Dualski Loisir** (avec largueurs, stabilisateurs et housse antifroid...) :

- DS240, châssis bas, amortisseur Fournales

- DS249, châssis bas, amortisseur Fournales

- DS267, châssis haut, amortisseur Fournales

**Uniski Loisir** (avec largueurs, stabilisateurs et housse antifroid...) :

- USK162, châssis haut, amortisseur Fournales

- USK181, châssis bas, amortisseur Fournales

**Kartski** (avec largueurs, housses anti-froid) :

- KS021

- KS022

- KS086

- KS113

**Snow Kart**

-SK029

**VFC**

- VFC253

Amortisseurs Fournales, pieds Uniski et Dualski (avec largueur, stabilisateurs...)

**SCARVER**

- SR511

- SR603

**Sièges :**

- 9 barres de pilotage et/ou d'assistance+ kit pilotage d'une main

- 2 repose pied enfants

- 1 x Taille 1 dossier bas

- 3 x Taille 2 dossier haut

- 1 x Taille 2 dossiers larges

- 1 x Taille 1 dossier bas

- 3 x Taille 3

- 1 x Taille 3 dossiers élargis

- 2 x Taille 4

- 2 x Taille 5

- 4 x Taille 6

- 3 sièges Taille enfant

- 4 sièges baquets articulés

- 2 coques scarver protection jambes

- 1 siège bacquet Têtra

- 2 x Housses grand froid

- 2 stabilisateurs tracer

Petits matériels et dossards : 6 paires de Wheels-Blades (3 villeneuve, 3 Chantemerle), 1 Paire de dossard, 1 non voyant et 1 guide. 1 paire de dossard non voyant FFH